

## **RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 février 2019**

L'an deux mil dix neuf, le 26 février, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Gabriel TAILLEE, maire.

**Etaient présents :** M. Gabriel TAILLEE, M. Michel JAUDOUIN, Frédéric BARBIER, M. Etienne GABARD, Mme Emmanuelle BOUET, M. Dominique VERDURE M. Jérôme GIRARDEAU, Mme Vanessa DESVALLON

**Absents excusés :** Mme Patricia MONTAS-GODINEAU, Mme Clémence DIGUET,  
**Secrétaire de Séance :** Mme Emmanuelle BOUET

Monsieur TAILLEE, maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2019. Le conseil n'émet aucune objection.

### **1. BUDGET 2019 :**

Les conseillers municipaux ont pris connaissance des chiffres proposés pour le budget 2019. La liste des travaux a été donnée. Le budget sera voté en présence de madame KAPFER, trésorière de Saumur le 26 mars 2019.

### **2. DEMANDE DE SUBVENTIONS :**

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 1200 € à l'association Familles Rurales des Verchers sur Layon, 400 € pour l'association ADMR Les Rives du Thouet.

### **3. PLUI SAUMUR :**

Monsieur le maire a présenté le projet du PLUi pour la commune de Saint Macaire du Bois établi par le cabinet d'études Auddicé. Ce document présente le nouveau zonage de la commune. La procédure de validation de ce PLUi est en cours.

### **4. DEMANDE DE PRET :**

Nous devons prendre contact avec les banques pour l'obtention d'un emprunt.

### **5. COTISATION CAUE :**

L'adhésion pour l'année 2019 s'élève à 46.10 € soit 0.10€ par habitant. Le conseil municipal donne son accord.

### **6. INDEMNITES AUX AGENTS :**

Le conseil municipal décide de reconduire le régime indemnitaire pour travaux supplémentaires à l'agent de la garderie et de la cantine, à la femme de ménage, à l'agent technique ainsi qu'à la secrétaire.

### **7. TRAVAUX D'ISOLATION ACOUSTIQUE SALLE DES FETES :**

Des travaux d'isolation acoustique vont être réalisés dans la salle des fêtes pour un montant de 5066 € TTC réalisés par l'Entreprise DEVILLIERS. Le conseil municipal délibère favorablement, et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents d'y rapportant.

## **8. TRAVAUX D'ISOLATION GARDERIE :**

Les travaux d'isolation de la garderie périscolaire vont être réalisés cette année. Un devis a été établi pour la somme de 30304 € TTC. Un dossier de demande de subvention a été fait afin de solliciter des aides : à la Préfecture au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires) à hauteur de 35 % des travaux HT et au Conseil Régional des Pays de Loire dans le cadre du Pacte Régional pour la ruralité à hauteur de 10 % des travaux HT. Le conseil municipal délibère favorablement et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **9. POINT SUR LES TRAVAUX :**

D'autres travaux divers sont prévus : remplacement de quelques vitres de l'école, de la salle des fêtes. Le démoussage de la toiture de l'école et de la mairie, ainsi que quelque peinture extérieure.

## **10. TARIFS COMMUNAUX :**

**Salle des fêtes :** 185 € pour les habitants de la commune, 240 € pour les hors commune avec un chèque de garantie dégradations de 230 €, ainsi qu'une garantie de 50 € de forfait ménage.

**Location vaisselle :** 20 € pour les habitants de la commune.

**Concession cimetièrre :**

Pour les personnes hors commune : 160 € pour 50 ans, 120 € pour 30 ans

Pour les personnes de la commune : 100 € pour 50 ans, 80 € pour 30 ans

**Concession cave urne :**

Pour les personnes hors commune : 750 € pour 50 ans, 500 € pour 30 ans

Pour les personnes de la commune : 500 € pour 50 ans, 300 € pour 30 ans.

**Cantine scolaire :** Le prix du repas scolaire sera de 3 € au lieu 2.85 € à compter du 1 janvier 2019 Le tarif pour les repas pris par les instituteurs sera de 3.50 € au lieu de 2.85 €, pour les personnes extérieurs à l'école, le repas est fixé à 3.80 € au lieu de 3.50 €.

## **11. REFERENTS PARTICIPATION CITOYENNE :**

Suite à la mise en place du dispositif Référents Citoyens, 7 personnes se sont inscrites pour y participer. Les demandes vont être transmises à la gendarmerie. Un diagnostic sécurité va être établi sur la commune par la gendarmerie.

## **12. QUESTIONS DIVERSES :**

La SEMAE a repris la compétence balayage. Un contrat sera établi sur la base d'un passage par mois dans le hameau de l'Humeau de Bray pour la somme de 990 € HT annuel.

Le photocopieur de la mairie et celui de l'école vont être changés. La location trimestrielle sera de 567.11 € HT, auquel s'ajoutera le prix des photocopies réalisées.

Une charte va être signée avec la FNPHP (groupement de producteurs horticoles locaux). Cette charte a pour vocation de favoriser les achats locaux dans la filière horticole et paysagère dans la région des Pays de la Loire.

La prochaine rencontre entre les 3 Saint Macaire aura lieu les 15 et 16 juin 2019 à Saint Macaire, en gironde. La possibilité d'un transport en bus a été évoquée, un devis a été établi. La municipalité

propose de prendre en charge une partie du coût du transport. Le conseil est d'accord sur le principe reste à définir la somme.

Transports pour St Macaire : 1690 € TTC la commune pourrait participer financièrement au transport. Le conseil accepte le principe à voir le montant.

Suite à une demande, le conseil municipal doit réfléchir à la possibilité d'organiser un repas pour les aînés.

Le passage piéton devant l'école, ainsi que le marquage au sol du parking doivent être refait. Nous devons prendre contact avec les services de l'équipement.

Le toit de l'abri bus doit être arrangé. L'employé municipal doit s'en charger.

Le prochain conseil aura lieu le mardi 26 Mars 2019 à 20 h avec Madame KAPFER, trésorière de Saumur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

G. TAILLEE

M. JAUDOUIN

F. BARBIER

V. DESVALLON

J. GIRARDEAU

E. BOUET

C. DIGUET

D. VERDURE

P. MONTAS-GODINEAU

Absente

Absente

E. GABARD